



L'habitat

Plus de 2 millions de logements

Une grande majorité de ménages, propriétaires d'une maison individuelle



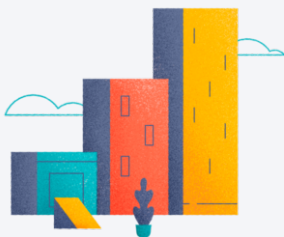
2 068 970
logements
en 2020



10,6 %
de résidences
secondaires
en 2020



6,4 %
de logements vacants
en 2020



241 602
logements locatifs
sociaux

au 1^{er} janvier 2022

1. 1

En 2020, la région compte plus de 2 millions de logements, dont seulement 6,4 % sont vacants. Il s'agit du 2^e plus faible taux régional.

Dans le logement social, ce taux de vacance tombe à 2,1 %, témoignant d'une tension sur l'accès au logement social en région. En France métropolitaine aussi, le taux de vacance est bas, 2,7 %. Les régions les moins dynamiques démographiquement sont souvent celles qui connaissent les taux de vacance les plus élevés : Bourgogne-Franche-Comté (5,1 %), Grand Est (3,7 %).

Source : RPLS 2022

2. 2

Une très grande partie des ménages ligériens sont propriétaires de leur résidence principale : 64,0 %, 2^e rang des régions françaises, derrière la Bretagne (66,2 %).

3. 3

L'habitat individuel est largement majoritaire : 70,7 % des résidences principales sont des maisons contre une moyenne de 54,9 % en France métropolitaine.

4. 4

Les résidences secondaires représentent 10,6 % des logements avec une forte concentration le long du littoral atlantique.

5. 5

Au 1^{er} janvier 2022, le parc locatif social représente 241 602 logements en Pays de la Loire. Les logements locatifs sociaux représentent 14,3 % de l'ensemble des logements en résidences principales, taux inférieur à la moyenne nationale de 17,4 %. Les Pays de la Loire se positionnent ainsi au 8^e rang national s'agissant de la présence des logements sociaux dans l'offre locative régionale. L'Ile-de-France est 1^{re} avec plus d'un logement loué sur 4 par les bailleurs sociaux. Le parc de la région est plus récent qu'au niveau national : son âge moyen est de 35,5 ans contre 40,5 ans en France métropolitaine.

6. 6

La présence des logements sociaux dans le parc de résidences principales est variable dans la région. Elle est notablement plus élevée dans les grandes agglomérations régionales : 27,0 % pour Angers Loire Métropole, 26,8 % pour le Mans Métropole, 21,5 % dans l'agglomération de Saint-Nazaire (Carene), et 20,6 % dans celle de Nantes. Les agglomérations de Laval et La Roche-sur-Yon affichent des proportions légèrement inférieures : autour de 18 %.

